

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 02 juillet 2020

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 25/06/2020

Présents : 17

Dont Présents non votants :0

L'an deux mille vingt et le deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 1

Votants: 18

Pour: 18

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSCH, Francis BOUTES, Marie-Aline EDO, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Yves ROBIN, Luc SALLES, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Contre: 0

Représentés: Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Josian CABROL, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Hedwige SOLA

Absents:

Objet: Convention relative à l'achat de fournitures de protection contre les virus

Dans le cadre des mesures de protection à prendre lors du dé-confinement, le Syndicat mixte a consulté les collectivités du territoire afin d'effectuer un achat groupé de masques 3 plis et de détergents bactéricides et virucides. La liste des collectivités ayant passé une commande est jointe à cette délibération.

Afin de finaliser ce projet et en demander le règlement, une convention d'achat doit être signée entre le Syndicat mixte du Pays et les communes qui ont passé une commande

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette convention et de l'autoriser en cas d'avis favorable à signer tous documents relatifs à l'exécution de ce projet.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical approuve la signature de cette convention et autorise le Président à signer tout document relevant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 02 juillet 2020

Le Président,
Jean ARCAS

